

CONSEIL COMMUNAL 2

REUNION PUBLIQUE

30 MAI 2022

Mr JOYON, président du Conseil Communal 2 ouvre la séance. La réunion du jour est la 3^{ème} sur le sujet de la requalification de la place 14/18, elle a pour but de faire valider les aménagements définitifs issues des observations des riverains exprimées lors des précédentes réunions.

Mme FABRE- TABOURIN, en charge du dossier, rappelle les objectifs voulu par la municipalité dans sa volonté de rénover 7 places publiques. Il s'agit de :

- Végétaliser les quartiers,
- Lutter contre les ilots de chaleur urbain (ICU),
- Désimperméabiliser les sols,
- Mettre en cohérence le mobilier urbain,
- Prendre en compte l'avis des habitants / concertation.

A partir du diaporama ci-joint l'ensemble des aménagements envisagés sont présentés.

Deux cheminements piétons vont être réalisés sur le site. Le premier à partir du passage piétons qui va être prochainement créé sur la rue blaise Pascal (En bas à droite du plan Diaporama page 7). Il doit permettre aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) d'accéder aux toilettes publiques et aux terrains de boules. Il permettra également aux services de la Ville d'accéder au mat d'éclairage public situé au milieu de la place. Le 2^{ème} cheminement rejoindra la rue Peydavant aux jeux pour enfants.

Comme convenu lors des dernières réunions, il est proposé un espace réservé aux jeux de boules. Ainsi 3 terrains de pétanque aux « normes » vont être aménagés par les services municipaux.

En outre, 2 espaces de jeux vont être aménagés, le 1^{er} sera fermé avec des clôtures girondines avec des jeux pour petits. Le 2^{ème} sera un espace ouvert pour des pratiques sportives libres de loisirs (jeux de ballons, badminton, ..). L'espace sera enherbé et n'accueillera aucun aménagement particulier.

En ce qui concerne les plantations, il est annoncé que 25 arbres vont être plantés sur la place (principalement sur la façade nord de la place) dont des arbres fruitiers. Par ailleurs, toujours pour tenir compte des remarques des riverains, des végétaux vont être plantés cherchant ainsi à renforcer la végétalisation du site, mais aussi à empêcher les véhicules à venir se garer sur la place. Les essences retenues (eucalyptus, romarins, lavandes, ..) nécessitent peu d'arrosage bien qu'il faudra certainement les arroser les 3 premières années. En réponse à des questions des riverains, il est précisé par les services de la ville que les végétaux choisis ont des propriétés répulsives vis-à-vis des moustiques. D'ailleurs, certains demandent que soit également implanté des bornes anti-moustiques sur la place. Cette demande doit être étudiée par le Conseil Communal qui pourrait prendre en charge le financement de ces équipements. Il est convenu, néanmoins de laisser vivre le site une fois aménagé pour constater si ces bornes sont nécessaires ou pas et si elles sont vraiment efficaces (Celles du parc Peixotto ne semblent pas avoir de résultats probant).

Conformément au souhait des habitants, les bennes de ramassage qui sont implantées une fois par mois sur la place, ont trouvé un nouvel emplacement. Elles ne prendront plus de places de stationnement car elles seront positionnées rue Parmentier en laissant l'accès et la sortie de la résidence Le Castelou (Page 16 du diaporama). Ce nouvel emplacement est validé par les habitants présents, notamment ceux résidant dans la résidence.

Le projet de requalification prévoit le changement du mat d'éclairage public existant. Celui-ci est à bout de souffle. Plusieurs options sont présentées aux riverains (page 18 du diaporama). C'est celui qui est le plus « sobre » en ampoules qui est choisi à l'unanimité (celui de gauche présenté page 18). Afin d'anticiper de futurs usages sur la place, il a été prévu d'y poser une gaine électrique (en rouge sur le plan).

Le petit bungalow en bois accueillant les toilettes va être totalement rénové. Les services de la Ville ont élaboré 2 simulations qui sont soumises à l'assemblée (pages 12 et 13 du diaporama). Après débat c'est l'option 2 qui est retenue. Les services de la Ville doivent se rapprocher des « usagers » du site pour adapter l'aménagement à leurs besoins. En ce qui concerne la réfection des sanitaires, il est convenu qu'un WC PMR sera réalisé, de même qu'un petit urinoir. Le choix des carrelages et des couleurs des peintures spécifiques et adaptés au PMR est validé par les personnes présentes. Il est demandé qu'un éclairage disposant d'une minuterie avec capteur de mouvement soit intégré au projet. Les murs extérieurs en bois vont être poncés et le toit va être refait avec du shingle gris.

C'est le conseil communal qui va prendre en charge la réflexion sur le futur fonctionnement des ces toilettes en concertation avec les riverains et les usagers du site.

Bien entendu, du mobilier urbain intègre le projet. Des bancs vont être disséminés sur le site avec un focus particulier autour des jeux d'enfants et du terrain de boules. Des cendriers et des poubelles accompagnent ces implantations. Il n'est pas prévu d'installer des tables de pique-nique.

Enfin, les riverains font à nouveau observer que la borne de récupération de verre située à l'angle des rues Chambrelant et Blaise Pascal gêne toujours la visibilité des automobilistes au croisement. Ce point doit être suivi par les services qui doivent veiller à le faire reculer pour améliorer la visibilité des automobilistes.

L'ensemble des aménagements présentés sont validés par les riverains présents. Le calendrier des aménagements :

- Septembre : création des terrains de pétanque et de jeux
- Fin septembre/début octobre : réfection des toilettes et de l'éclairage public
- Début novembre : Pose du mobilier urbain et de l'arrosage
- Mi-Novembre : Plantations des végétaux
- Fin décembre : Fin des travaux

Montant total des travaux : 150 298,80 €

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 19h45.